

# SÉANCE DU 20 FÉVRIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le **vingt février**, le Conseil Municipal de la Commune d'**Albussac**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle polyvalente R. Raoul, sous la présidence de Monsieur **Sébastien MEILHAC**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : Quinze.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 février 2021.

**PRÉSENTS : Sébastien MEILHAC, Christian RIGAL, Michel FARGES, Sabrina LACHAUD, Guillaume TRÉMOUILLE, Maurice CROS, Damien LAURENSOU, Geneviève CHASLES, Mathieu ESCARAVAGE, Michaël CHABUT, Antonin FIALIP, Julie NAYRAC BROSSARD.**

**ABSENTS : Clément GIRE (procuration à Christian RIGAL), Pierre RAOUL, Nicolas EYROLLE, excusés.**

**Monsieur Antonin FIALIP a été élu secrétaire.**

**o-O-o**

M. le Maire rappelle que les projets de compte-rendu des séances du 6 novembre et du 14 décembre 2020 ont été transmis avec la convocation. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les comptes-rendus des séances du 6 novembre et 14 décembre 2020.

M. le Maire propose une modification de l'ordre du jour par l'ajout du point suivant :

- **Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze – modifications statutaires.**

Le Conseil Municipal accepte la modification de l'ordre du jour tel que décrit ci-dessus.

**o-O-o**

## **N°2021/1**

**Objet : Modification des statuts de la FDEE 19.**

*M. Christian RIGAL présente le rôle de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze et donne les explications sur le projet de modification des statuts.*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 4 février 2021, le Comité Syndical de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19) a adopté de nouveaux statuts dont les dispositions principales sont les suivantes :

### ➤ **Article 8.1.2 : COMPOSITION**

*Le Syndicat est administré par un Comité composé de 76 74 membres issus des collèges électoraux définis ci-dessous et des communes non rattachées aux secteurs.*

### ➤ **Article 8.1.3 : COLLÈGES ÉLECTORAUX DES SECTEURS INTERCOMMUNAUX**

*Un même délégué doit donc représenter le Secteur à la fois pour la compétence obligatoire et pour une ou plusieurs compétences optionnelles. Dans les cas où toutes les communes, d'un secteur défini, adhèrent à une compétence, l'ensemble des délégués de ce secteur est habilité à délibérer sur les sujets de ladite compétence.*

*Pour les communes urbaines rattachées aux Secteurs Intercommunaux :*

*La commune urbaine (catégorie A du cahier des charges de concession) rattachée à un Secteur Intercommunal, est représenté au Comité Syndical par deux titulaires et un nombre identique de suppléants, appelés à siéger au dit Comité avec voix délibérative en cas d'empêchement du délégué de secteur titulaire. Cette Commune est la suivante : ~~Albussac~~, Brive-la-Gaillarde.*

### ➤ **Article 8.8 : QUORUM**

*Comptent pour le calcul des présents :*

- *Les membres du Comité titulaires ;*
- *Les membres du Comité suppléants remplaçant les membres titulaires empêchés issus ~~de la même~~ collectivité du même secteur intercommunal d'énergie.*

### ➤ **Article 9.2.2 : DEPENSES**

*- Le paiement des dépenses de maîtrise d'œuvre, études et travaux d'électrification rurale et de toutes dépenses liées à l'exercice réglementaire de la compétence.*

### ➤ **Article 9.4 : RECOURS A L'EMPRUNT**

*Le syndicat remboursera les annuités ~~et déduira du produit de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité~~ et imputera cette somme ~~la part imputable~~ à chaque secteur bénéficiaire de l'emprunt.*

➤ **Article 15 :**

*La décision définitive est prise dans les conditions prévues par l'article L. 5211-47 20 du CGCT.*

➤ **ANNEXE 1**

➤ **ANNEXE 2**

Monsieur le Maire indique que tous les membres de la FDEE 19, (215 Communes) sont appelés à délibérer pour accepter ou non ces nouveaux statuts.

Il rappelle qu'ils seront adoptés si la « majorité qualifiée » des collectivités membres est favorable.

L'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions est prévue pour le 17 mai 2021.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- d'approuver les modifications des statuts de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19),
- d'approuver les statuts de la FDEE 19 annexés à la présente délibération.
- charge le Maire de toutes les formalités administratives en la matière.

**o-O-o**

**N°2021/2**

**Objet :** Règlement du Columbarium et du Jardin du Souvenir.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 novembre 2009 ayant même objet que la présente,

Vu le règlement établi suite à cette décision,

Vu l'agrandissement du Columbarium du cimetière d'Albussac par la création de 13 caveaux cinéraires (ou cavurnes),

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de règlement modifié.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- décide la modification du règlement du Columbarium et du Jardin du Souvenir,
- accepte le règlement présenté,
- charge le Maire de toutes les formalités administratives en la matière.

*M. le Maire indique que certaines familles souhaitent choisir l'emplacement du caveau cinéraire. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer les caveaux, en suivant, dans l'ordre d'arrivée des demandes.*

**o-O-o**

**N°2021/3**

**Objet :** Programme voirie 2021.

*M. Michel FARGES présente les tableaux d'estimation des travaux de voirie établis par Corrèze Ingénierie, suite à la réunion de la commission en décembre 2020. Plusieurs solutions sont chiffrées (solution pérenne (avec fossés & aqueducs) et solution « éco »). Les priorités établies par la commission sont soumises au Conseil Municipal. M. le Maire précise qu'il a rencontré le secrétaire général de la Préfecture (incertitude sur l'octroi des subventions).*

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le programme de voirie 2021 estimé à 152.942,06 € HT soit 183.530,47 € TTC.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- approuve le programme de voirie 2021 (Jassat, Roche de Vic, 4 Routes-Aubiat et Les Oliviers),
- accepte l'enveloppe de travaux estimée à **152.942,06 € HT**,
- donne son accord sur le plan de financement ci-après :
 

○ Subvention D.E.T.R.	100.000 € x 45% =	45.000,00 €
○ Autofinancement ou emprunt		<u>138.530,47 €</u>
○ Total TTC :		183.530,47 €,
- sollicite Madame la Préfète de la Corrèze pour une aide la plus élevée possible dans le cadre de la D.E.T.R.,
- décide de procéder à la dévolution du marché par le biais de la procédure adaptée, charge le Maire d'effectuer la publication de cette opération, à négocier avec les entreprises et à choisir l'une d'elles,
- charge le Maire de toutes les formalités administratives en la matière.

o-O-o

**N°2021/4****Objet : Destination des coupes de bois - exercice 2021.**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'Office National des Forêts (O.N.F.) concernant les coupes de bois à inscrire dans les forêts relevant du régime forestier.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **choisit la destination des coupes** prévues pour l'année 2021, désignées dans le tableau ci-dessous :

Forêt	Parcelle	Surface	Coupe	Destination
Forêt sectionale de Lachaud	ZY 113	4,18 ha	AMEL *	Vente
Forêt sectionale d'Aubiat	BL 18 ; BL 89 ; YI 46	12,63 ha	AMEL *	Vente
Forêt sectionale de la Commanderie, d'Aubiat et de Chantarel	BL 10 ; BL 11 ; BL 17	6,82 ha	AMEL *	Vente

*\*AMEL : amélioration globale*

**vente avec mise en concurrence** à la diligence de l'O.N.F. (vente de gré à gré par soumissions) si des opportunités se présentent (en fonction des propositions reçues, el Conseil Municipal se prononcera ultérieurement sur le mode de mise en marché des bois),

- **autorise**, dans le cas où les critères de biodiversité et de fertilité du sol le permettent, l'export des menus bois (portions des tiges et branches de mois de 7 cm de diamètre dans les arbres à récolter),
- **donne mandat à l'O.N.F.** pour fixer en son nom les prix plancher des produits à vendre (ce prix plancher est une valeur de sauvegarde en dessous de laquelle la vente ne peut être faite sans porter atteinte aux intérêts patrimoniaux du propriétaire),
- charge le Maire de toutes les formalités administratives en la matière.

*Monsieur Christian Rigal indique que les travaux de nettoyage sur le site de Roche de Vic sont bien faits mais certains sapins gênent la visibilité. Monsieur Michel Farges précise que les forestiers sont très inquiets sur la présence grandissante de parasites dans les forêts.*

o-O-o

**Objet : Participation frais de scolarité.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de la mairie d'Argentat sur Dordogne pour la participation de la commune d'Albussac aux frais de scolarité pour 1 élève en classe ULIS et 1 élève en Très petite section de maternelle. Concernant cette dernière, Monsieur le Maire précise qu'il a contacté les parents pour connaître les raisons de ce choix : la décision du Conseil Municipal est reportée à une prochaine séance du Conseil.

o-O-o

**Objet : Politique d'accueil des nouveaux arrivants sur le territoire XV'D.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la politique d'accueil des nouveaux arrivants sur le territoire de la Communauté de communes Xaintrie Val'Dordogne (guichet unique XV'D, club XV'D entreprises, le site Internet « ma vie en Xaintrie »...). Il indique que chaque commune du territoire peut se positionner comme « Village accueillant ».

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- décide de positionner la commune d'Albussac comme « Village accueillant » au niveau du territoire Xaintrie Val'Dordogne,
- désigne Geneviève Chasles, Sabrina Lachaud et Christian Rigal comme « ambassadeurs » de la commune d'Albussac.

o-O-o

**N°2021/5**

**Objet :** Contrat d'entretien de l'éclairage public - 2021.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de contrat de dépannage pour l'entretien de l'éclairage public à établir entre la commune et l'entreprise SDEL LIMOUSIN / CITEOS BRIVE pour l'année 2021.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- approuve le contrat présenté,
- charge le Maire de toutes les formalités administratives en la matière.

*Les conseillers signalent des problèmes récurrents au niveau du fonctionnement de l'éclairage public (au bourg, à Malbuisson...). M. Christian Rigal indique que l'entreprise SDEL à remplacer tous les coffrets d'éclairage public de la commune et, certains dysfonctionnements restent à régler. L'unique luminaire du village de Chantarel ne fonctionne plus.*

**o-O-o**

**N°2021/6**

**Objet :** Adhésion au C.A.U.E. Corrèze.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le renouvellement de l'adhésion de la commune au C.A.U.E. (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement).

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- ✓ **confirme l'adhésion de la commune d'Albussac au C.A.U.E. Corrèze,**
- ✓ **accepte le montant 2021 établi à 180 €,**
- ✓ **charge le Maire de signer tous documents relatifs à cette décision.**

**o-O-o**

**N°2021/7**

**Objet :** Organisation du temps scolaire – Rentrée 2021 – Ecole primaire d'Albussac.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Corrèze, concernant les modalités d'organisation du temps scolaire pour la rentrée de septembre 2021. Il rappelle la décision prise en séance du conseil municipal en date du 2 mars 2018 décidant le rétablissement de la semaine à 4 jours (ou 8 demi-journées) dès la rentrée de septembre 2018.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- souhaite conserver les mêmes modalités de fonctionnement à la rentrée de septembre 2021, soit 8 demi-journées par semaine (lundi, mardi, jeudi et vendredi),
- sollicite le renouvellement de leur dérogation,
- sollicite l'avis du Conseil d'école d'Albussac,
- charge le Maire de toutes les formalités administratives en la matière.

**o-O-o**

**Objet :** Projets de travaux sur le réseau d'eau.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal ses échanges téléphoniques avec les services de la Banque des Territoires concernant un éventuel accompagnement financier pour les projets de travaux envisagés sur la commune d'Albussac. L'enveloppe financière est évaluée à 270.000 euros. Après consultation des services de la Trésorerie d'Argentat, M. Ferrer a fait part de son inquiétude sur le principe du taux variable et conseille plutôt l'utilisation de la trésorerie existante au niveau du budget de l'eau sans faire recours à l'emprunt. M. Le Maire précise que le taux variable présenté est calqué sur le taux du livret A (augmentation faible, voire quasiment nulle, à envisager) et qu'il n'est pas favorable à l'utilisation de la trésorerie existante. Les durées d'amortissement des prêts type Aqua Prêt sont comprises entre 25 et 60 ans : les premières simulations ont été réalisées sur 40, 50 et 60 ans. Un dossier doit être présenté à la Banque des

Territoires, contenant, notamment le diagnostic du réseau d'eau. Ce sujet sera abordé lors d'une réunion ultérieure du Conseil Municipal.

**o-O-o**

**N°2021/8**

**Objet : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable – Syndicat BELLOVIC.**

Conformément aux articles L2224-5 et D2224-1 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, destiné notamment à l'information des usagers. Il est demandé au Conseil Municipal de donner son avis sur le rapport suivant (ci-annexé) et notamment sur :

- les indicateurs techniques : points de prélèvements, nombre d'habitants, nombre de résidents permanents et saisonniers, nombre de branchements, volumes ;
- les indicateurs financiers : tous les éléments relatifs au prix du m3, les modalités de tarification selon les types d'abonnement, les redevances de l'agence de l'eau, les encours de la dette, le montant des travaux réalisés.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- ✓ approuve le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du syndicat BELLOVIC.

**o-O-o**

**N°2021/9**

**Objet : Protocole d'accord relatif à l'accès et à l'utilisation de VIGIFONCIER.**

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux le thème abordé en Conseil communautaire concernant la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) : son statut, ses missions et, plus particulièrement, le site internet VIGIFONCIER, outil cartographique en ligne réservé aux collectivités abonnées. Il présente un projet de protocole d'accord relatif à l'accès à cet outil cité ci-avant.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- ✓ approuve le protocole d'accord relatif à l'accès et à l'utilisation de l'outil internet VIGIFONCIER (suite à la convention cadre préalablement établie entre la SAFER Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Corrèze, signée le 14 août 2020) ;
- ✓ charge le Maire de toutes les formalités administratives en la matière.

**o-O-o**

**Objet : Questions diverses.**

**Le Conseil Municipal aborde les points suivants :**

- le contrat de location des batteries du véhicule électrique.
- le contrat d'assurances qui arrive à son terme : Mme Sabrina Lachaud et M. Nicolas Eyrolle ont rencontré M. Vaillé de Groupama pour étudier et mettre à jour les contrats point par point : les véhicules, le tracteur (constatant le prix de certaines pièces susceptibles d'être abîmées ou cassées sur le tracteur et le montant de la franchise, seul le contrat du tracteur est retenu). Il est souhaitable d'établir des conventions pour l'utilisation régulière des vestiaires (avec l'association de football USFV) et de la maison des Levades (avec la société communale de chasse).
- la présentation du devis établi par la société Cerig, prestataire informatique, concernant la mise en place de D.S.N. (Déclaration Sociale Nominative) qui va remplacer la DADS-U (Déclaration Annuelle des Données Sociales Unifiée) au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Le devis d'un montant de 680 euros HT correspond à la phase Audit des fichiers (paramétrage des caisses de cotisations, nouveaux paramétrages des agents, modification de l'inscription sur le site « Net-entreprises » et tests à partir du mois de mars 2021). A noter également, la prochaine mise en place du Compte Financier Unique (C.F.U.) avec la norme comptable M57.

- la présentation de devis pour l'acquisition de 3 isoloirs (dont 1 PMR) : signature d'un devis si possibilité de livraison avant les prochaines élections régionales et départementales qui doivent se dérouler les dimanches 13 et 20 juin 2021 (dates à noter dans les agendas).
- présentation du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne (à noter, il manque les pages 2 et 3 du règlement dans l'envoi effectué par mail avant la réunion ; un nouvel envoi, complet, sera effectué). Au niveau du Conseil Communautaire, sont en débat, le centre de tri de Monceaux, le retour des bennes à encombrants sur les communes (non reconduites pour l'instant ; autre fonctionnement en discussion) et l'avenir des containers sur les communes (suppression de ces derniers et mise en place de bacs avec badges ?).
- demande d'un 2<sup>nd</sup> container de tri pour le village de Chantarel.
- prévoir une prochaine réunion du comité consultatif des biens de section.
- prévoir une prochaine réunion du comité consultatif du fleurissement.
- M. Rigal Christian précise que la société de chasse LLMG (Lachaud Lafage Maison Grande) va peut-être être dissoute : la société communale de chasse d'Albussac souhaite récupérer les droits de chasse sur les terrains de biens de section concernés.
- pour les prochains votes des Comptes Administratifs 2020 et Budgets 2021, les conseillers optent pour une seule réunion.
- prévoir une prochaine réunion de la commission des impôts pour recenser tous les logements classés en 7 ou 8 (inhabitable ou ruine).
- présentation d'une demande de raccordement au réseau d'eau de 2 terrains constructibles en vente au village du Bros-Bas.
- prévoir une réunion liée à la phase du D.O.O. (Document d'Orientation et d'Objectifs) au sein du futur PLUi : plateforme cartographique pour recenser village par village.
- présentation d'une obligation réglementaire à mettre en place : le R.G.P.D. (Règlement Général sur la Protection des Données). Voir avec la communauté de communes XV'D pour désigner un Délégué à la Protection des Données (DPD) au niveau du territoire de la communauté de communes.
- la pompe à chaleur est installée au logement du rez-de-chaussée de l'ancien presbytère.
- M. Guillaume Trémouille précise qu'un document sur le compostage partagé a été transmis par mail : il manque une partie du document qui sera transmise pour aborder ce sujet lors d'une réunion ultérieure. Mme Julie Nayrac-Brossard précise que ce type de projet peut s'accompagner d'un projet de jardin partagé.
- M. Guillaume Trémouille résume les discussions abordées lors de la commission intercommunale Tourisme : destructions de frelons sur le circuit facturées 480 euros à XV'D ; nettoyage des chablis ; du 16 janvier 2020 au 31 décembre 2020, 54.188 passages enregistrés ; nécessité de retravailler sur le totem ; information sur le coût des balisages sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes : 18.185 euros ; information sur le coût très élevé des entretiens de circuits de randonnées (priorités nécessaires : 1 sentier par commune) ; le budget prévisionnel du signalement et de l'aménagement du circuit des cascades de Murel estimé à 10.000 euros. Le sentier a été géolocalisé par Guillaume Trémouille et Damien Laurensou.
- Mme Geneviève Chasles résume les points abordés par la commission intercommunale Culture : 2 ou 3 pièces de théâtre prévues sur le territoire au cours de l'été 2021, en extérieur (prévoir repli sur salle si mauvais temps) et, même discussion sur projet de festival en extérieur (avec repas offert aux artistes). Puis, les points abordés en commission intercommunale Développement Local : création de groupes de travail, créer un lien sur notre site Internet (qui nécessite un « rafraîchissement ») vers le site XV'D concernant « J'achète dans ma zone sur [www.consommezxvd.fr](http://www.consommezxvd.fr) ».
- M. Christian Rigal résume les 2 dernières réunions concernant le schéma de cohérence territoriale concernant l'amélioration de l'habitat et de la qualité du bâti, nécessité d'identifier les locaux vacants et les locaux sans fonction ; discussions sur les aides susceptibles pour les logements (service au niveau de la communauté de communes) ; l'aménagement artisanal et commercial (ambition du territoire : pas d'extension de zone commerciale mais revitaliser le

centre bourg d'Argentat) ; au niveau de la communication : nouveau logo pour XV'D (à noter, une petite vidéo humoristique sur les réseaux sociaux), le dépliant Bol d'air, radio ACX sur Argentat (et sur le territoire de la communauté de communes ?)

- M. Damien Laurensou informe sur la réunion Gestion GEMAPI : un état des lieux est prévu le long des ruisseaux (trop de nettoyage à certains endroits, pas assez à d'autres ; manque de poissons ; problèmes d'inondations). Concernant la commission « mobilité » : discussions sur aire de covoiturage, sur le transport (autre que scolaire) avec prise ou non de la compétence, sur le transport à la demande.
- M. Maurice Cros signale que le panneau doit être remis aux Oliviers au niveau de chez Bordes et, signale un fossé à curer aux Escures.

**o-O-o**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 heures 10.

**o-O-o**

Le Maire :

Le Secrétaire :

Les Conseillers :